

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	22	22 + 3 pouvoirs

Date de convocation
22 septembre 2017

Date d'affichage
22 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf septembre à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Alain BIAUX**, maire.

Présents : Sandrine ANTUNES, Thierry BESSON, Alain BIAUX, Dominique BISSON, Daniel CALLIOT, Amelle DAHMANI, Dominique DETERM, Denis FENAT, Philippe GALLOIS, Catherine HAMEREL, Jean-Pierre HAQUELLE, Gérard KESTLER, Sandrine LE GUERN, Chantal LE LAY, Sylvie LEMERE, Sophie MARTIN, Brigitte MASSON, Bernadette MILLOT, Siva MOURUGANE, Jean-Claude PEROT, Jean ROULIN, Dominique STEVENOT.

Absents : Jean-Michel CHOUARD, Marie-Thérèse DORTA-BERMEJO.

Représentés : Noémie GIROD par Sandrine LE GUERN, Colette PERNET par Thierry BESSON, Monique THILLY par Dominique DETERM.

Madame Sylvie LEMERE a été nommée secrétaire

Objet : **RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE L'EAU DE L'ANNÉE 2016**

N° de délibération : **2017_09_29_06**

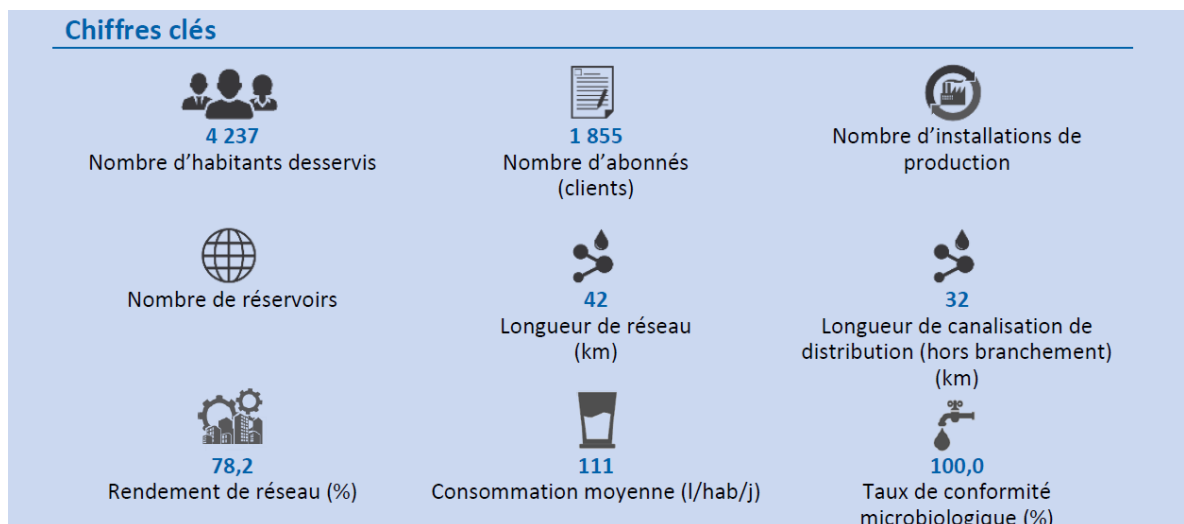
Rapporteur : **M. BIAUX**

M. le Maire expose que le service de distribution de l'eau est géré en affermage par Véolia, par son agence située 4 avenue des Escarnotières à Châlons-en-Champagne, depuis le 1^{er} juillet 2012 et arrivera à échéance le 30 juin 2024. Le délégataire doit fournir chaque année à la collectivité délégante un rapport d'activité.

Ces dernières années, de nombreuses évolutions législatives impactent les services d'eau potable :

- La loi Notre qui prévoit le transfert de la compétence eau potable aux EPCI avant 2020 ;
- L'obligation d'Open data, c'est-à-dire l'ouverture des données d'exploitation ;
- L'impact de la loi Brottes qui supprime le recours aux coupures d'eau en cas d'impayés ;
- La suppression des tarifs verts conformément à la loi sur la transition énergétique.
- Arrêté du 28 avril 2016 : prix au litre sur les factures d'eau
- Décret date de transmission du RPQS repoussé au 30/09 de l'année n+1

1. Chiffres clés



2. Evolution du volume d'eau facturé et du nombre d'abonnés

	2012	2013	2014	2015	2016	N/N-1
Nombre total d'abonnés (clients)	1 754	1 790	1 806	1 845	1 855	0,5%
domestiques ou assimilés	1 752	1 788	1 804	1 842	1 852	0,5%
autres que domestiques	2	2	2	3	3	0,0%
Volume vendu selon le décret (m3)	178 020	214 766	203 274	170 922	190 181	11,3%
Nombre total d'habitants desservis (estimation)	4 118	4 102	4 040	4 119	4 237	2,9%

3. Qualité de l'eau

Des prélèvements et contrôles prévus par le code de la santé publique ont été effectués : L'Agence Régionale de Santé (60 analyses de paramètres bactériologiques et 210 analyses physico-chimiques) et Véolia (62 analyses de paramètres bactériologiques et 186 analyses physico-chimiques).

- Micro-biologie : 100 % des résultats sont conformes aux valeurs réglementaires ;
- Physico-chimie: 92.9 % des résultats sont conformes aux valeurs réglementaires.

Les relevés font notamment apparaître :

- des taux de nitrates maximum de 27,40 mg/litre (limite admise : 50 mg/litre).
- un taux de pesticides stable et conforme.

4. Rendement 2016

Le rendement du réseau en 2016 se situe à un **très bon niveau de 78.2 %, en légère baisse.**

	2012	2013	2014	2015	2016	N/N-1
Rendement du réseau de distribution (%) (A+B)/(C+D)	84,1 %	82,7 %	85,9 %	81,1 %	78,2 %	-3,6%
Volume consommé autorisé année entière (m3) A	178 520	172 785	194 728	181 331	194 399	7,2%
Volume acheté à d'autres services (m3) D	212 351	209 059	226 583	223 713	248 715	11,2%

5. Travaux réalisés

Principales interventions d déléataire :

RUE	Ville	Nb	Nature
Route d'Epernay	FAGNIERES	1	Raccordement canalisation neuve
Rue de Berlin	FAGNIERES	12	Pose de compteurs
Rue de Paris	FAGNIERES	1	Pose d'un compteur

- 3 branchements plomb ont été renouvelés en 2016 pour le fonds 2016.

6. Tarifs au 01/01/2016 T.T.C

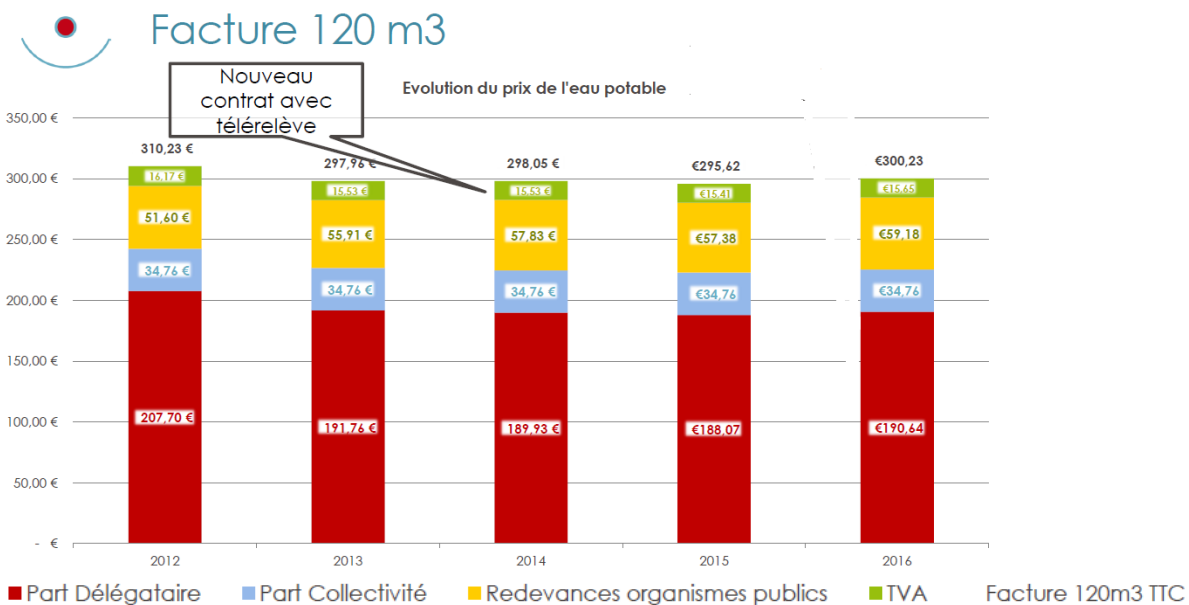
En France, l'intégralité des coûts du service public est supportée par la facture d'eau. Elle représente l'équivalent de la consommation d'eau d'une année pour un ménage de 3 à 4 personnes.

A titre indicatif sur la commune de FAGNIERES (redevances comprises, mais hors assainissement), l'évolution du prix du service de l'eau par m3 pour 120 m3, au tarif en vigueur au 1er janvier, est la suivante :

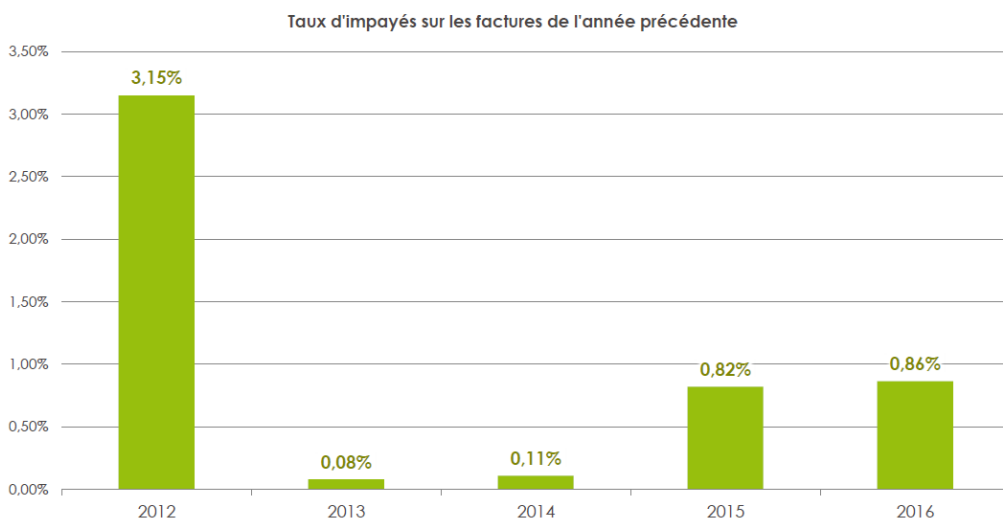
Facture type pour consommation annuelle de 120 m3, avec compteur de 15 mm de diamètre.

Au 1er janvier 2017, la part Déléataire (Veolia) augmente légèrement. La part communale est fixe. Les redevances augmentent. Au final, le prix pour le consommateur varie légèrement à la hausse.

FAGNIERES	m ³	Prix au 01/01/2016	Montant au 01/01/2015	Montant au 01/01/2016	N/N-1
Production et distribution de l'eau			236,82	234,61	-0,93%
Part délégataire			189,83	188,07	-0,93%
Abonnement			31,10	30,66	-1,41%
Consommation	120	1,3118	158,73	157,41	-0,83%
Part communale			34,76	34,76	0,00%
Consommation	120	0,2897	34,76	34,76	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0982	12,23	11,78	-3,68%
Collecte et dépollution des eaux usées			126,96	126,96	0,00%
Part délégataire			43,20	43,20	0,00%
Consommation	120	0,3600	43,20	43,20	0,00%
Part communautaire			83,76	83,76	0,00%
Consommation	120	0,6980	83,76	83,76	0,00%
Organismes publics et TVA			113,43	113,31	-0,11%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3800	45,60	45,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,3000	36,00	36,00	0,00%
TVA			31,83	31,71	-0,38%
TOTAL € TTC			477,21	474,88	-0,49%



7. impayés et foyers en difficultés



Le taux d'impayés est de 0,86 %. Il correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année 2016 sur les factures émises au titre de l'année précédente.

La loi Brottes du 15 avril 2013 a modifié les modalités de recouvrement des impayés par les services d'eau dans le cas des résidences principales. Quelles que soient les circonstances, les services d'eau ont désormais interdiction de recourir aux coupures d'eau en cas d'impayés et doivent procéder au recouvrement des factures par toutes les autres voies légales offertes par la réglementation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

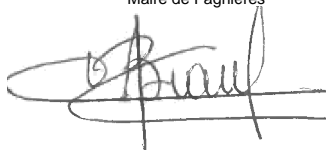
OUI l'exposé qui précède,

PREND acte du rapport 2016 du délégataire du service public de l'eau potable.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le maire, Alain BIAUX

Maire de Fagnières

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Biaux', written over a horizontal line.

Alain BIAUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 05/10/2017 à 16:35:40
Référence : 0c1f620fd496350a8e91d32dab5589bd16d6cb0